Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 6

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Military Review N° 4, avril 1984

Nous retiendrons essentiellement de cette livraison l'article qui l'ouvre, dû conjointement au lt-col John G. Hines et à Phillip A. Petersen, un analyste du département de la Défense. Intitulé «L'offensive conventionnelle en Europe», il constate que depuis le milieu des années soixante, les Soviétiques ont affiné leur stratégie militaire, une stratégie dont les récents développements indiquent qu'ils préféreraient avoir à se battre en Europe sans recourir aux armes nucléaires. Il faut se souvenir que, pour les Soviétiques, un conflit restera classique pour autant qu'ils soient capables d'emporter le succès sur le plan nucléaire stratégique et tactique.

Aux yeux des Soviets, la réussite d'une guerre classique de courte durée implique une opération offensive menée à grande vitesse et caractérisée par une profonde pénétration des défenses de l'OTAN dans les tout premiers jours du conflit. Il s'agirait de détruire très rapidement les objectifs vitaux, civils et militaires, et de désorganiser sans délai les structures de commandement de l'OTAN, de même que son organisation logistique.

Ce désir d'en rester au niveau conventionnel va même jusqu'à l'acceptation d'engagements nucléaires tactiques (antiforces) des Occidentaux, lesquels engagements n'appelleraient pas nécessairement une réplique soviétique de même nature. A condition toutefois que leur sanctuaire national ne soit pas atteint. L'organisation et la doctrine d'emploi des forces soviétiques évoluent en fonction de cet impératif: éviter la guerre nucléaire. D'où, notamment, l'importance des effectifs de leurs forces classiques.

Revue de l'OTAN N° 1/1984

De cette édition, nous avons tout d'abord retenu l'article du secrétaire britannique à la Défense Michael Heschtine. Intitulé «L'Alliance atlantique — un programme pour 1984», il rappelle qu'«une stratégie cohérente pour la défense européenne dépend d'une association entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Sans le soutien de tous ses alliés, dit-il, aucun pays européen ne peut espérer se défendre avec succès contre le poids d'une attaque éventuelle.» L'auteur ne nie pas l'existence de divergences de vues. Néanmoins, le programme pour l'avenir consiste à «rester unis et à travailler ensemble, à nous maintenir sur nos gardes et (...) à rechercher des accords équitables et vérifiables avec l'Union soviétique.»

Plus loin, c'est le général français Fricaud-Chagnaux qui commente la loi de programmation militaire 1984-1988 sous le titre «La politique de défense de la France». Il rappelle quel est son concept de dissuasion (déjà mainte fois évoqué dans ces colonnes) et quelles sont les missions assignées aux forces classiques et nucléaires, tactiques ou stratégiques. Objectifs prioritaires: préservation de la crédibilité des moyens nucléaires, renforcement de la capacité de la France à tenir ses engagements, amélioration des possibilités d'assistance rapide (par le moyen de la F.A.R.).

Mentionnons enfin l'article du général Pat Mitchell qui traite des possibilités d'accroître l'efficacité opérationnelle combinée des forces armées de l'OTAN par l'intermédiaire du Bureau militaire de standardisation.

Ejército N° 531, avril 1984

Le capitaine EMG Fabian Sanchez Garcia, officier de chars, publie la première partie d'une étude traitant de l'engagement des hélicoptères en liaison avec la brigade blindée. Il évoque ici le cas d'une mission de sûreté de la brigade renforcée au profit d'un corps d'armée en offensive. Les missions classiques des hélicoptères sont ainsi passées en revue: reconnaissance, jalonnement, actions retardatrices ou encore occupation rapide de points importants du terrain. Ce qui permet à la brigade de gagner du temps, un espace de manœuvre plus large et de prendre sous son feu les avant-gardes ennemies sans être prise à partie par elles.

On doit au colonel EMG Angel Santos Bobo une étude très complète sur l'objection de conscience. Après avoir décrit le phénomène (qui peut se définir comme «la répulsion ou le refus d'accomplir des obligations imposées par le droit positif lorsqu'elles vont à l'encontre de fermes convictions de la conscience individuelle»), l'auteur passe en revue l'attitude des Eglises protestante et catholique ainsi que des Témoins de Jéhovah, avant de s'attacher à différentes législations en la matière. Il relève l'existence, en Suisse, de l'exclusion de l'armée, une mesure qui, dit-il, montre bien la considération dont l'armée jouit dans le pays. Il rappelle aussi qu'en URSS, selon le général Sbitov, ce problème n'existe plus depuis qu'une thérapeutique psychiatrique adéquate est appliquée aux récalcitrants... Au demeurant, selon le droit soviétique, l'objection peut être qualifiée de «crime contre l'Etat» et donc punie en conséquence! Dans sa conclusion, le colonel Bobo montre qu'il n'existe pas à ce problème de solution totalement satisfaisante.

Protection civile N° 4, avril 1984

La revue publie les conclusions qui se dégagent d'une expérience d'occupation d'abri par des militaires. Expérience utile et qualifiée de très sérieuse. Au niveau «logistique», on mentionne l'importance d'une bonne équipe de cuisine et d'un service médical à même de maîtriser principalement les problèmes respiratoires et de sommeil.

Mais la conclusion principale est que «l'exploitation d'un abri exige du commandant qui en est responsable et des préposés à l'installation un niveau élevé d'instruction».

Répondant aux questions du rédacteur, le patron de la Protection civile de la ville de Zurich, M. Willy Heeb, fait le point sur son organisme et ses installations. Il reste plus de pain sur la planche qu'on ne le pense généralement lorsqu'on cite Zurich en exemple. Mais des efforts importants ont été consentis en matière d'instruction et de documentation.

Rivista Militare della Svizzera italiana
N° 2, mars-avril 1984

En introduction, notre confrère tessinois publie le «testament» du commandant de corps Franchini en reproduisant les paroles qu'il adressa à son état-major et à ses commandants subordonnés au moment de quitter son commandement. Son message est centré sur la nécessité de choisir les chefs en fonction de leurs capacités et de les former en conséquence.

«La Suisse et sa défense nationale dans le contexte des conflits contemporains». Sous ce titre sont publiés les propos que M. Georges-André Chevallaz adressa aux participants à une soirée d'études de «Conscience suisse» tenue à Lugano en novembre 1982. L'ancien chef du DMF y emploie quelques-unes de ces tournures dont il a le secret. Ainsi, par exemple: «Les impeccables défilés de la place Rouge relèguent dans les neiges d'antan cette strophe de l'Internationale qui proclame que nos obus doivent être destinés à nos propres généraux.»